

2

PROJET DE DECLARATION DU BUREAU ELARGI DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Bureau Elargi, réuni en séance extraordinaire à Bruxelles
le jeudi 16 novembre 1989, a approuvé la déclaration suivante :

"Le Bureau Elargi se réjouit des événements politiques, d'envergure historique, qui ont lieu actuellement dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Il exprime plus particulièrement sa profonde satisfaction quant aux décisions prises sur la libre circulation aux frontières entre la République Démocratique et la République Fédérale d'Allemagne, y compris l'ouverture du mur de Berlin. Cette décision revêt une valeur hautement symbolique pour l'Europe et le monde entier.

Ces événements et ces mesures doivent ouvrir la voie à des processus de véritable démocratisation et d'affermissement des libertés, fondés sur le respect du droit à l'auto-détermination de chaque peuple, sur la constitution d'un Etat de droit et sur des élections libres et pluralistes.

Dans ce contexte international, le processus d'intégration européenne prend une nouvelle dimension. Il est plus que jamais nécessaire que les Institutions de la Communauté Européenne, conscientes des responsabilités politiques et économiques majeures qui leur incombent, relèvent ces défis en accélérant la marche vers l'Union Européenne.

Le Bureau Elargi attend, donc, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Douze, réunis à Paris samedi 18 novembre, s'accordent sur des mesures aptes à assurer, d'une façon rapide et cohérente, cette progression indispensable de l'Europe communautaire".

Le Parlement européen organisera, en présence du Conseil et de la Commission, un débat sur ces événements et leurs conséquences au niveau communautaire, lors de sa prochaine session à Strasbourg, ~~qui aura lieu en~~
~~principe le lundi 20 novembre à 18h00.~~